

Commission Régionale d'Organisation des Compétitions

Division Territoriale

Saison 2014-2015

Le 24/10/2014

« Moins de 16 ans » Masculins Secteur Ouest Centre

Compétition ouverte aux joueurs nés en 1999 – 2000 - 2001.

FORMULE

1^{ère} Phase : 3 poules de 6 sur 10 journées

2^{ème} Phase : Niveau Excellence : les 4 premiers de chaque poule de la 1^{ère} phase (en gardant les résultats de la 1^{ère} phase) – Finalité pour la Poule Excellence le jeudi 14 mai 2015 en tournoi.

Niveau Pré Excellence : les équipes restantes

REGLEMENT

Ceux de la FFHB, textes officiels et Mémento du Comité du Var

Tous les joueurs doivent être **qualifiés au 8 nov 2014**.

- **Durée des rencontres** : 2 x 25' avec 10' de pause.
- **3 temps mort** par équipe suivant le règlement fédéral.
- **Exclusion** : 2'
- **Ballon** : taille n° 2
- **Arbitrage** : assuré par le club recevant (arbitre ou jeune arbitre du club impérativement accompagné d'un tuteur). Après accord des clubs, des jeunes arbitres du club visiteur peuvent officier à condition d'être accompagnés d'un tuteur. Certaines rencontres peuvent être arbitrées par des arbitres désignés par la CDA (formation, suivis ...).
- **Table de marque** : doit être tenue par un **adulte licencié** inscrit sur la feuille de match électronique.
- **Restriction de participation** :
Application des articles 4-2, 4-3, 4-4 (textes réglementaires du Comité).
- **Feuille de Match** :
La rubrique « responsable de terrain » doit être correctement remplie (inscription d'une **personne majeure, licenciée et présente dans le gymnase**).
- Donner le 7 majeur de l'équipe 1
- Toutes demandes de report de rencontre (dans Gest'Hand), doivent être effectuées dans les règles.
- Après accord des 2 clubs, les rencontres pourront se dérouler en semaine.
- Les équipes n'ayant pas de joueuses retenues pour les sélections départementales peuvent jouer les matches le Dimanche (après accord préalable du club).

NOTA : toute personne inscrite sur la feuille de match électronique en tant qu'officiel doit être licenciée et présenter sa licence à la demande.

Ce document doit être remis aux responsables d'équipes et les accompagner sur le terrain.

La Commission Sportive Départementale se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Pour la Commission
Le Président

